Revalorisation de l’AAH **[1]**

L’Allocation aux adultes handicapés (AAH) est destinée à garantir la dignité des personnes en situation de handicap en leur assurant un minimum de ressources. Elle est actuellement d’un montant à taux plein de 819 €. Conformément aux engagements présidentiels, l’AAH fera l’objet d’une revalorisation en deux temps : son montant sera porté à 860 euros par mois en novembre 2018 et à 900 euros par mois en novembre 2019. Cette mesure, qui vise à lutter contre la pauvreté subie des personnes du fait du handicap, représente un engagement en faveur des personnes handicapées de plus de 2 milliards d’euros sur le quinquennat.
En savoir plus (Secrétariat d’État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/revalorisation-de-l%E2%80%99aah
[2] https://handicap.gouv.fr/actualites/article/revalorisation-exceptionnelle-de-l-aah-renfocer-la-solidarite-national-pour